

## Hausse du taux employeur des cotisations CNRACL au 1er janvier 2025 : réactions de l'Associations des Maires (AMF) et des Départements de France (ADF)

[COMMUNIQUÉ DE PRESSE AMF]

CNRACL : les collectivités vont devoir payer la mauvaise gestion de ce régime par l'État

Encore une fois, le Gouvernement ponctionne les finances des collectivités sans chercher à résoudre le problème de fond.

L'augmentation des cotisations des collectivités est donc une fuite en avant, qui ne permettra pas de revenir à l'équilibre si elle ne s'accompagne pas des mesures structurelles nécessaires.



Paris, le 31 janvier 2025

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### CNRACL : les collectivités vont devoir payer la mauvaise gestion de ce régime par l'État

Par décret, le Gouvernement vient de décider une hausse massive des cotisations employeurs des collectivités, estimée à 1,2 milliard d'euros pour 2025, qui sera suivie d'une hausse supplémentaire équivalente chaque année jusqu'en 2028. Encore une fois, le Gouvernement ponctionne les finances des collectivités sans chercher à résoudre le problème de fond.

La situation d'aujourd'hui est le résultat d'une gestion financière défailante de ce régime par les ministères des Finances et des affaires sociales, ainsi qu'un défaut d'anticipation des conséquences de son déséquilibre démographique.

En cinquante ans, la CNRACL a été contrainte de verser, sans concertation avec les collectivités locales, 100 milliards d'euros aux autres régimes de retraite, asséchant ainsi ses comptes, et continue de le faire alors même qu'elle est déficitaire.

La dette des hôpitaux, non honorée par l'État depuis des années, pèse également lourdement sur les comptes actuels de la CNRACL et va encore s'aggraver avec cette hausse de cotisations, que les hôpitaux ne pourront pas non plus payer.

L'augmentation des cotisations des collectivités est donc une fuite en avant, qui ne permettra pas de revenir à l'équilibre si elle ne s'accompagne pas des mesures structurelles nécessaires.

Il faut donc ouvrir cette concertation entre l'État et les collectivités, comme le demandent de longue date l'AMF et la Coordination des employeurs territoriaux, avec les priorités suivantes :

- Faire cesser immédiatement les transferts financiers vers les autres régimes de retraite, prévus pour durer jusqu'en 2027 ;
- Permettre une réflexion approfondie sur la remise à plat structurelle du système des retraites de la Fonction publique territoriale ;
- Revoir l'équilibre démographique du régime et intégrer notamment les contractuels ;
- Aligner le financement de la politique familiale et d'invalidité sur les autres régimes ;
- Étaler la hausse des cotisations.

Au moment où le Haut conseil des finances publiques s'inquiète de la hausse des dépenses des collectivités locales, voilà une nouvelle dépense imposée à nos collectivités au détriment des priorités de l'action locale et dans des proportions encore plus pénalisantes que les ponctions financières déjà prévues dans le projet de budget.

Lien vers le [Manifeste pour la reconnaissance d'un système de protection sociale à l'ensemble de la FPT cohérent, pertinent et spécifique](#).

Le décret imposant une augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL (3 points par an sur 4 ans) représente un choc budgétaire majeur pour les départements.

Avec 1,2 milliard d'euros de dépenses cumulées, cette mesure s'ajoute à des charges déjà lourdes dans le médico-social et les allocations individuelles de solidarité.

✗ **Un manque de concertation criant : Malgré des propositions alternatives constructives portées par Départements de France et d'autres associations d'élus, l'État a choisi une méthode unilatérale.**

⚖️ **Une injustice historique : Pendant 40 ans, la CNRACL a compensé les déficits d'autres régimes à hauteur de 80 milliards d'euros. Aujourd'hui, alors que sa situation se dégrade, aucun soutien n'est prévu.**

● **Pour François Sauvadet, Président de Départements de France : « La coupe est pleine. L'État continue d'imposer des dépenses tout en réduisant nos marges de manœuvre. »**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31/01/2025

## **Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales** **Encore une nouvelle dépense imposée sans concertation par l'État**

Départements de France a pris connaissance du décret paru au Journal officiel qui augmente le taux de la cotisation employeurs à la CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans. Il constitue une nouvelle entaille à la relation entre l'État et les collectivités, contraire à la méthode affichée par le Gouvernement.

Avec la hausse du taux de cotisation à la CNRACL, c'est un nouveau choc budgétaire qui attend les employeurs territoriaux.

Cette hausse est étalée sur quatre ans au lieu de trois, conformément aux annonces de Michel BARNIER lors des Assises des Départements de France. La charge totale pour les Départements reste toutefois la même : 1,2 milliard d'euros de dépenses cumulées, soit environ 300 millions d'euros par an. Elle vient s'ajouter à d'autres hausses de dépenses à venir, notamment dans le domaine médico-social et des allocations individuelles de solidarité, que les finances départementales ne permettront pas d'absorber.

Avant l'arrivée du Gouvernement actuel, Départements de France et l'ensemble des associations d'élus se sont prononcées contre une telle mesure, notamment dans le cadre de la Coordination des employeurs territoriaux.

Depuis, aucune concertation n'avait été relancée, alors que des propositions alternatives et constructives face à la situation dégradée de la Caisse étaient sur la table, dont celle d'un meilleur partage d'une hausse des recettes.

Cette charge massive est d'autant plus inique que la CNRACL a compensé, pendant 40 ans, les déficits des autres régimes à hauteur de 80 milliards d'euros (100 milliards en tenant compte de l'inflation). « *On a servi de pompier vis-à-vis d'autres régimes et quand c'est notre caisse de retraite qui est en difficulté, personne ne vient à notre secours et l'État préfère nous mettre à contribution* », rappelle Olivier RICHEFOU, Président du Département de la Mayenne.

Alors que le projet de loi de finances pour 2025 réduit, dans le même temps, les marges de manœuvre des Départements, le Gouvernement fait le choix de reproduire des méthodes contraires aux premiers signaux qu'il avait pourtant envoyés.

« *Pour les Départements, la coupe est déjà pleine et on ne cesse de la charger. L'État nous impose des dépenses tout en nous demandant de participer à réduire son déficit. C'est un coup porté aux finances départementales, alors que les textes budgétaires ne sont pas encore votés par le Parlement* », indique François SAUVADET, Président de Départements de France.

Départements de France demande donc la révision de ce décret.

[Télécharger978df9c4b9847d7400bdb1720d446218](#) - [Télécharger.com ADF](#)

*Hausse du taux employeur des cotisations CNRACL au 1er janvier 2025: réaction ADF*